# Gouvernement du Nunavut
# L'entente de principe est ratifiée

**Iqaluit, le 12 juillet 2022**

Les plus de 4 000 fonctionnaires du Nunavut qui sont membres du Syndicat des employé-e-s du Nunavut (SENu), Élément de l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC), ont ratifié l'entente de principe conclue en mars dernier. Leur convention collective était échue depuis plus de trois ans.

Le SENu et l'AFPC sont conscients que les négociations ont traîné en longueur et ils auraient préféré que le gouvernement ne tarde pas tant à les prendre au sérieux. Quoi qu'il en soit, leurs représentants se sont rendus dans presque toutes les communautés du territoire pour permettre aux membres de participer au vote de ratification.

« Les difficultés liées aux déplacements et à la connectivité ne nous ont pas empêchés de tenir ce vote et d'en discuter avec le plus grand nombre de membres possible », explique Lorraine Rousseau, vice-présidente exécutive régionale de l'AFPC-Nord. « Je tiens à remercier les membres de leur patience. Même si les négociations se sont éternisées, ils ont fait preuve d'un dévouement sans faille envers la population du Nunavut. »

Plus tôt cette année, l'AFPC et le SENu ont lancé une campagne pour demander au gouvernement d'appuyer ses fonctionnaires en leur offrant des emplois stables, des salaires équitables et une indemnité de vie dans le Nord qui tient compte de l'augmentation du coût de la vie. Les résidents du territoire ont envoyé des centaines de lettres à leurs députés pour manifester leur appui et exiger que le gouvernement retourne à la table pour négocier de bonne foi.

« Je remercie les membres du SENu de nous avoir fait part de leurs questions, de leurs préoccupations et de leur expérience durant la tournée de ratification de leur nouvelle convention collective », note Jason Rochon, président du SENu. « Nous vous avons entendus et nous nous inspirerons de vos propos pour façonner l'avenir du Nunavut. »

Le SENu et l'AFPC collaboreront de près avec le gouvernement pour la mise en œuvre rapide du nouveau contrat de travail.

###

**Relations avec les médias :** James Kaylor - Agent des communications -Syndicat des employé-e-s du Nunavut
867 222-2436 (cellulaire) james@neu.ca